

APPEL DE CANDIDATURES DE MEMBRES DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE DU NUNAVUT

Le ministre de la Justice offre immédiatement un poste de membre au Tribunal des droits de la personne du Nunavut.

Ce Tribunal, constitué en vertu de la *Loi sur les droits de la personne*, veille à ce que tous les habitants du Nunavut aient des chances égales de jouir d'une vie pleine et productive.

À titre de membre du tribunal, vous serez tenu de rendre des décisions, ce qui signifie « poser un jugement » ou « prendre une décision » à propos des dossiers déposés au Tribunal. Le fait d'avoir un rôle décisionnel signifie également que les décisions doivent être rendues en respectant des règles et principes juridiques.

Les membres du Tribunal doivent être des membres respectés de la communauté et avoir de l'expérience dans le traitement des



questions sociales. La maîtrise des langues inuktitute, inuinnaqtun, anglaise ou française est essentielle, car les membres doivent rendre des décisions écrites. Vous serez également tenu d'assister à un minimum d'une réunion annuelle, de six rencontres mensuelles régulières, et de présider des médiations et audiences qui sont portées devant le Tribunal.

Les membres doivent être disponibles au moins 10 heures par mois pour traiter les dossiers qui sont portés devant le Tribunal, se déplacer pour se rendre aux réunions annuelles et pour assister aux audiences sur le territoire. De la formation sera fournie. Les membres du Tribunal seront rétribués sous la forme d'honoraires pour les jours où leurs services auront été requis et pour leurs frais de déplacement.

Les personnes qui souhaitent relever ce défi doivent déposer leur curriculum vitae d'ici le 31 janvier, 2023, avec les noms et numéros de téléphone de trois références à :

Tribunal des droits de la personne du Nunavut
C.P. 15, Coral Harbour, NU X0C 0C0
Télécopieur (sans frais) : 1-888-220-1011
À l'attention de : Rosie Tanuyak-Ell, directrice générale

Les questions et les curriculum vitae peuvent être envoyés à Rosie Tanuyak-Ell à rtanuyak-ell@gov.nu.ca ou par téléphone au :

(867) 925-8447 ou par appel sans frais au 1-866-413-6478

Les renseignements supplémentaires et copies de la *Loi sur les droits de la personne du Nunavut* seront fournis sur demande et peuvent être obtenus par Internet au :

<http://www.justice.gov.nu.ca> ou au <http://www.nhrt.ca>